

Enquête sur les stages avant le début de l'apprentissage d'ASE dans le Canton de Vaud /2025

1 Introduction

Chaque année, SAVOIRSOCIAL réalise une enquête nationale visant à documenter le parcours des apprenti-es ASE avant leur entrée en formation.

Le présent rapport met en évidence l'évolution du recours aux stages préalables à l'apprentissage entre 2018 et 2025. Basée sur les [résultats de l'enquête nationale de SAVOIRSOCIAL](#), cette analyse propose un éclairage spécifique sur la situation du canton de Vaud.

1.1 Méthodologie

L'enquête nationale a été menée entre août et décembre 2025 auprès de l'ensemble des apprenti-es ASE de première année en Suisse, toutes voies de formation confondues (formation initiale de trois ans, formation raccourcie, formation selon l'art. 32, etc.).

L'analyse porte toutefois principalement sur la formation initiale en trois ans, celle-ci étant accessible directement à l'issue de la scolarité obligatoire.

Dans le canton de Vaud, l'enquête a été relayée par Aoris.

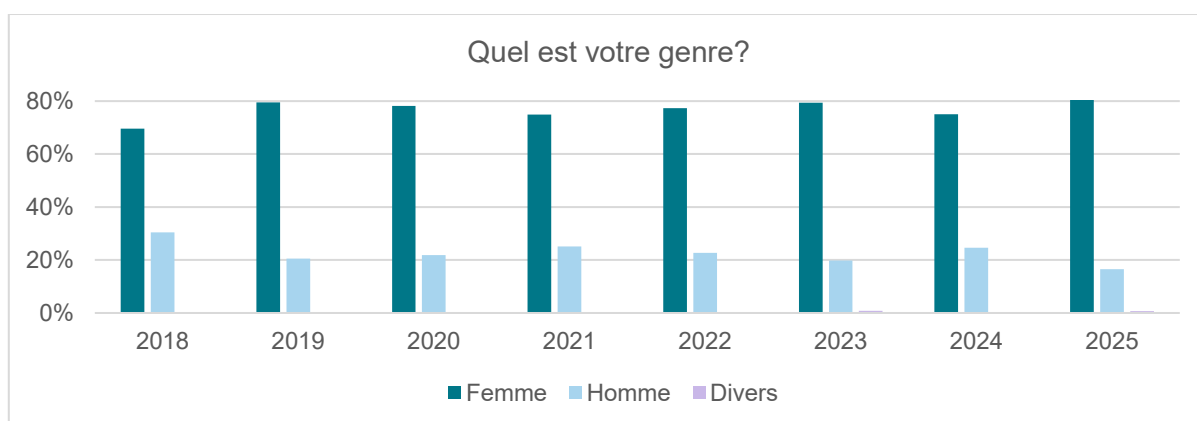
Les résultats ne permettent pas d'évaluer la situation des personnes ayant effectué un stage sans accéder ensuite à une formation ASE. Ils décrivent uniquement le parcours des personnes ayant obtenu une place d'apprentissage.

2 Résultats à l'échelle vaudoise

2.1 Profil des répondant-es

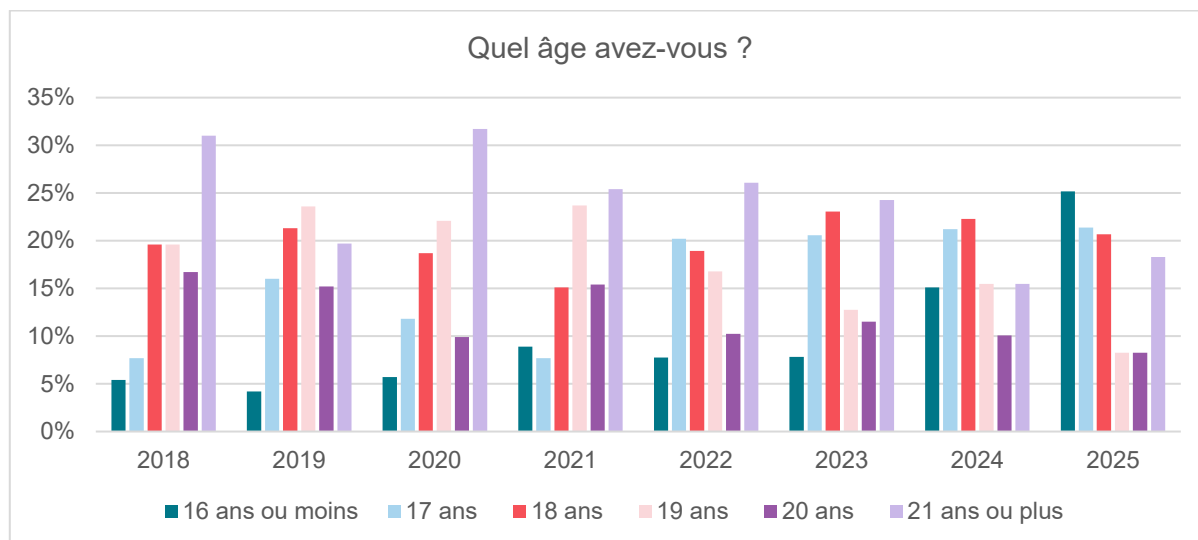
Les résultats vaudois reposent sur les réponses de 290 personnes parmi les 442 apprenti-es ayant débuté leur formation ASE en août 2025. Toutes effectuent leur apprentissage en 3 ans. Les personnes effectuant un article 32 ou une formation raccourcie ne sont donc pas représentées dans l'échantillon vaudois.

Le taux de participation s'établit à 66%, un niveau similaire à celui observé l'année précédente.

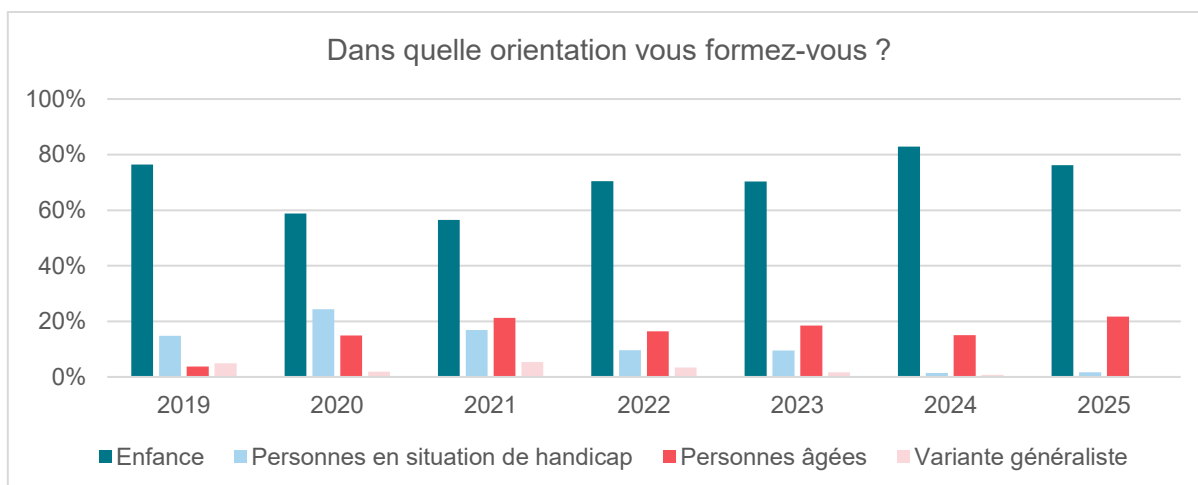


Parmi les répondant-es, 83% s'identifient comme femme ou « divers ». Cette dernière catégorie, introduite dans l'enquête en 2023, représente moins de 1% des réponses aux niveaux cantonal et national. Ces résultats confirment le caractère fortement féminisé de la profession, observé de manière constante depuis 2018.

Relevons que le genre « divers », que nous comprenons comme « non-binaire », a été ajouté en 2023.



Lors du dernier sondage en 2024, 36% des apprenti·es avaient moins de 18 ans lors du sondage, et 15% avaient plus de 21 ans. En 2025, 47% des apprenti·es avaient moins de 18 ans au moment de l'enquête, tandis que 12% avaient plus de 21 ans. La proportion de jeunes âgé·es de 16 ans ou moins a sensiblement augmenté ces dernières années. Cette évolution pourrait être liée à l'entrée en vigueur, en mai 2023, de l'arrêté instituant un [contrat-type de travail pour les stages dans les institutions d'accueil de jour collectif préscolaire et parascolaire](#).



Depuis 2018, la majorité des apprentissages ASE est réalisée dans le domaine de l'enfance. À l'exception de l'année 2019, l'orientation généraliste demeure la moins représentée.

Les résultats de l'enquête indiquent que moins de 2% des répondant·es se forment dans le domaine du handicap. Ce chiffre semble toutefois sous-estimé. Selon les données des cours interentreprises d'Aoris, la répartition réelle des apprenti·es est la suivante :

- 70% des apprenti·es en orientation « enfance »
- 20% des apprenti·es en orientation « personnes âgées et vieillissement »
- 9% des apprenti·es en orientation « personnes en situation de handicap »
- 1% des apprenti·es en orientation « généraliste »

2.2 Entrée en apprentissage

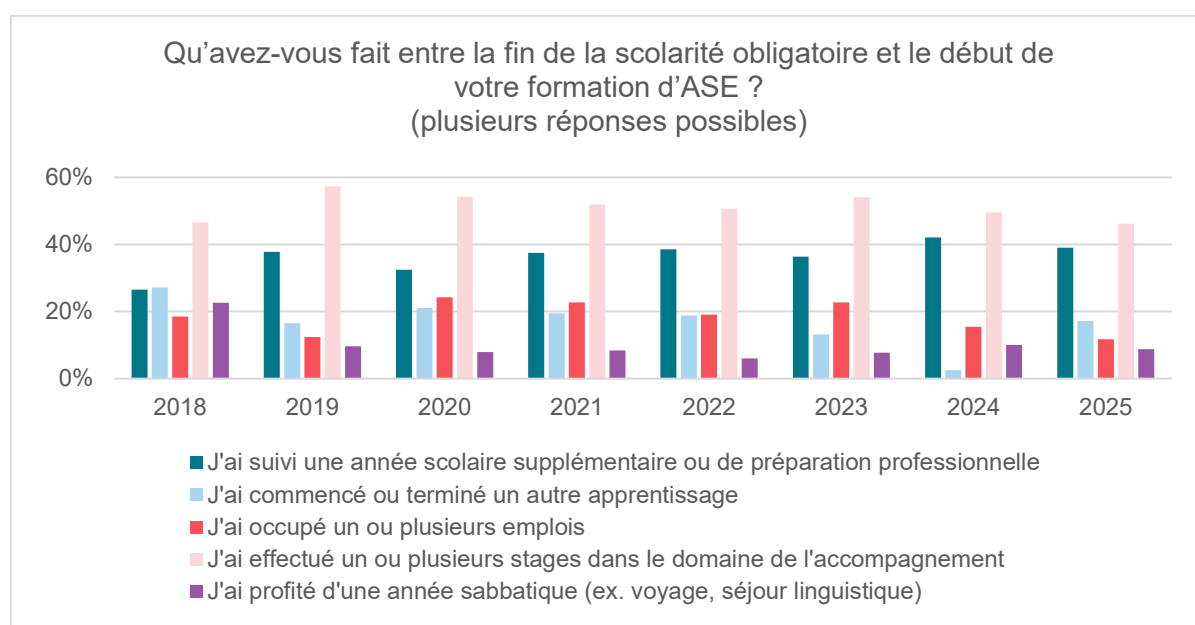
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Entrée directe CH	15.2%	22.1%	22.8%	22%	25.1%	30.3%	33.7%	35.4%
Entrée directe VD	10.10%	5.3%	8.4%	8.9%	7.5%	9.5%	14.3%	17.9%

À l'échelle nationale, la proportion de jeunes accédant directement à un apprentissage ASE à la sortie de l'école obligatoire est passée de 15,2% en 2018 à 35,4% en 2025.

Dans le canton de Vaud, cette progression est également observable, bien qu'elle demeure plus modérée. La part d'entrées directes est passée de 10,1% en 2018 à 17,9% en 2025.

Cette évolution pourrait notamment être influencée par les changements intervenus dans le cadre réglementaire des stages préalables à la formation.

2.3 Parcours avant apprentissage

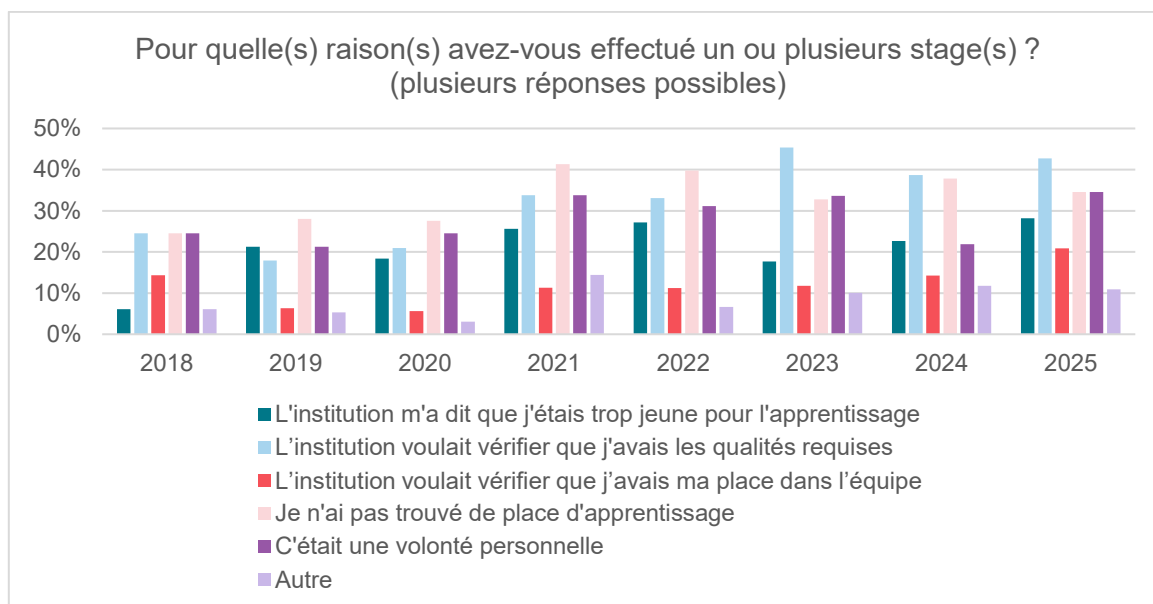


Depuis 2018, la majorité des personnes n'entrant pas directement en apprentissage après la scolarité obligatoire ont effectué un ou plusieurs stages.

La proportion concernée s'élevait à 46% en 2018. Après avoir atteint un pic de 57,4% en 2019, elle a progressivement diminué pour revenir à 46% en 2025.

Cette tendance suggère une légère réduction du recours aux stages préalables.

2.4 Motifs de stage

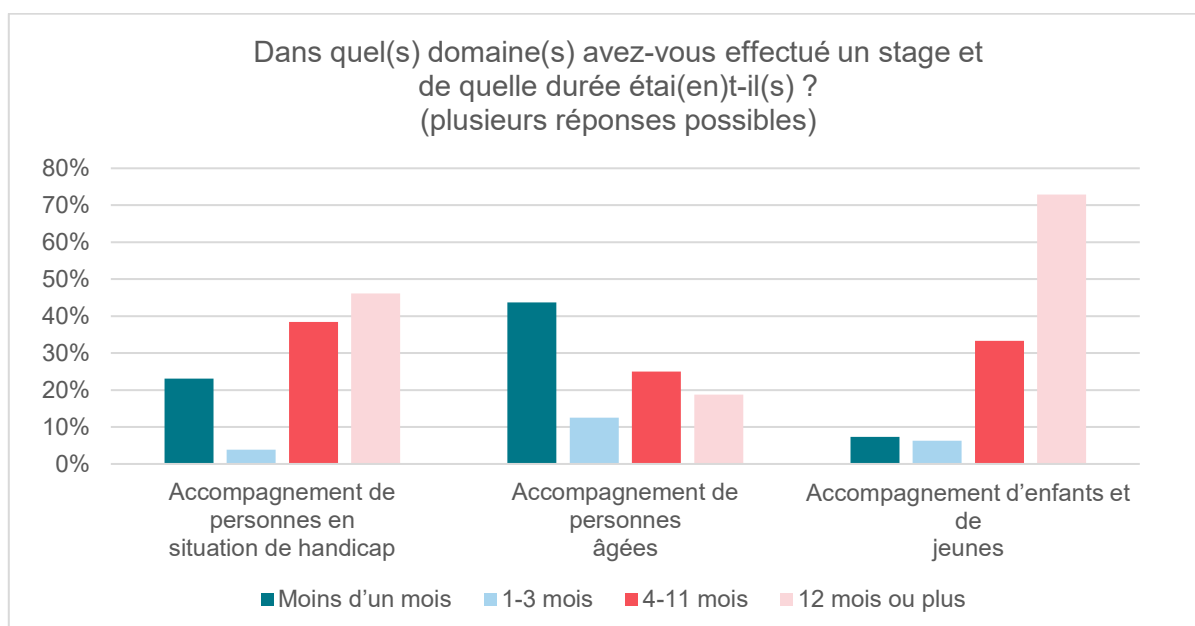


En 2025, les principales raisons invoquées pour effectuer un stage avant l'entrée en apprentissage sont, par ordre de fréquence :

- l'institution souhaitait vérifier l'adéquation du ou de la candidat-e avec les exigences de la profession ;
- l'absence de place d'apprentissage disponible ;
- la volonté personnelle d'acquérir une expérience préalable avant de s'engager dans une formation ;
- le fait d'être considéré-e comme trop jeune pour débiter l'apprentissage ;
- la volonté de l'institution d'évaluer l'intégration au sein de l'équipe ;
- d'autres motifs.

Depuis 2018, les raisons les plus fréquemment mentionnées relèvent principalement d'exigences ou d'attentes institutionnelles.

2.5 Durée des stages



Les résultats montrent que la majorité des apprenti·es ayant effectué un stage l'ont réalisé durant douze mois ou davantage.

Des différences importantes apparaissent selon le domaine d'activité :

- dans le domaine des personnes âgées, les stages durent majoritairement moins de 3 mois ;
- dans le domaine du handicap, ils s'étendent le plus souvent entre 4 et 12 mois ;
- dans le domaine de l'enfance, ils durent principalement 12 mois ou plus.

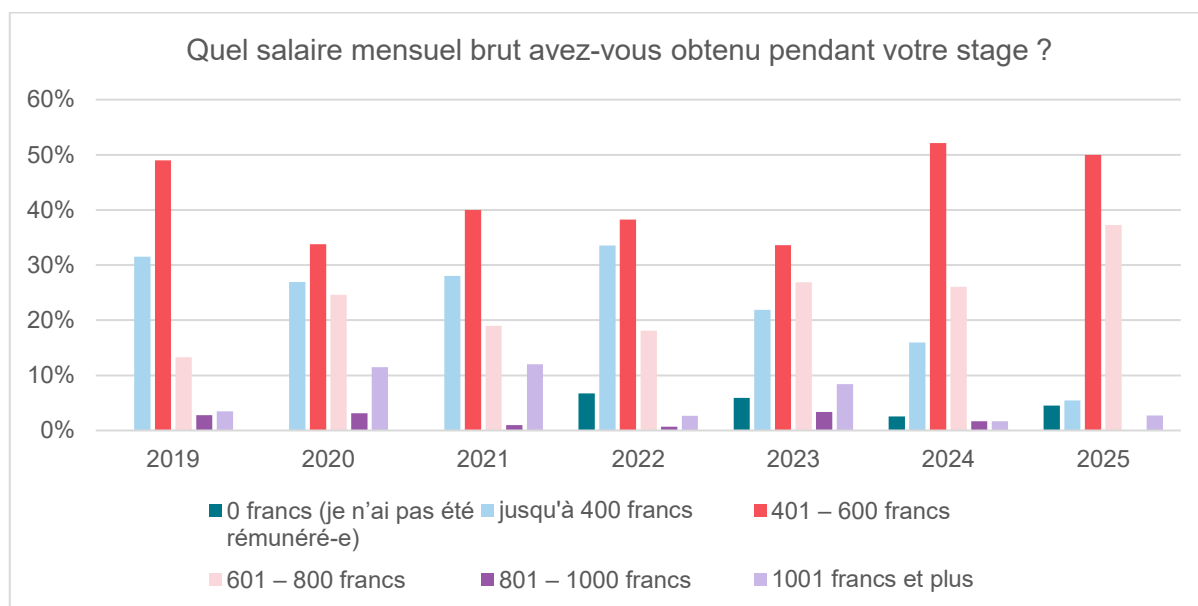
Les résultats observés dans le domaine de l'enfance, où les stages de douze mois ou davantage restent fréquents, méritent dès lors une attention particulière. Il convient de relever que les recommandations cantonales prévoient généralement une durée maximale de six mois au sein d'une même institution, avec certaines possibilités de renouvellement lorsqu'un contrat d'apprentissage est garanti pour la rentrée suivante.

2.6 Lien entre lieu de stage et contrat d'apprentissage

Parmi les personnes ayant effectué un stage, 75% ont signé leur contrat d'apprentissage dans la même institution.

À l'inverse, un quart des apprenti·es ont poursuivi leur formation dans un autre établissement que celui dans lequel elles avaient effectué leur stage.

2.7 Rémunération



Depuis 2018, la tranche salariale la plus fréquemment mentionnée se situe entre CHF 401.– et CHF 600.– brut par mois.

La proportion de stagiaires percevant moins de CHF 400.– brut mensuels a diminué ces dernières années, passant de près de 18% à environ 10% en 2025. Cette évolution pourrait être liée à l'introduction du contrat-type de travail précité.

Des différences selon le genre apparaissent également. Les femmes et les personnes de genre divers déclarent le plus souvent une rémunération comprise entre CHF 401.– et CHF 600.–, tandis que les hommes sont davantage représentés dans la tranche comprise entre CHF 601.– et CHF 800.–.

3 Conclusion

Dans le canton de Vaud, la part des personnes accédant directement à un apprentissage ASE à l'issue de la scolarité obligatoire poursuit sa progression, passant de 14,3% en 2024 à 17,9% en 2025. Cette évolution s'inscrit dans une tendance observée à l'échelle nationale, même si le taux vaudois demeure sensiblement inférieur à la moyenne suisse (35,4%).

Parmi les apprenti·es n'étant pas entré·es directement en apprentissage après l'école obligatoire, la proportion de personnes ayant effectué un ou plusieurs stages a diminué, passant de 50% à 46%. Dans le même temps, la proportion de personnes signant leur contrat d'apprentissage dans leur lieu de stage a augmenté, passant de 63% à 75%. Ces résultats semblent indiquer une diminution progressive du recours aux stages préalables à la formation.

Les motifs invoqués demeurent principalement liés aux attentes des institutions formatrices, notamment la volonté de vérifier l'adéquation des candidat·es à la profession ou l'absence de places d'apprentissage disponibles.

Il convient également de relever que les recommandations cantonales prévoient généralement une durée maximale de six mois au sein d'une même institution, avec certaines possibilités de renouvellement lorsqu'un contrat d'apprentissage est garanti pour la rentrée suivante. Les résultats observés, en particulier dans le domaine de l'enfance où les stages de douze mois ou davantage restent fréquents, méritent dès lors une attention particulière.

Enfin, la proportion de stagiaires percevant moins de CHF 400.– brut par mois poursuit sa diminution et se situe désormais autour de 10%. Malgré cette évolution positive, les conditions salariales des stages restent modestes, puisque plus de 70% des répondant·es déclarent avoir perçu un salaire inférieur à CHF 601.– brut par mois.

Ces évolutions pourraient notamment s'expliquer par les modifications apportées au cadre réglementaire des stages, en particulier l'entrée en vigueur, en mai 2023, du contrat-type de travail applicable aux stages dans les institutions d'accueil de jour collectif préscolaire et parascolaire, prorogé en 2026.

Ces constats rappellent l'importance de poursuivre les efforts visant à favoriser un accès direct à la formation et à garantir que les stages conservent leur vocation première : offrir une expérience d'orientation et de découverte professionnelle, sans constituer une condition préalable systématique à l'obtention d'une place d'apprentissage. Comme le rappellent la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS), la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) et les recommandations d'Aoris, le stage avant formation doit permettre à la personne candidate de découvrir le métier et d'en vérifier l'adéquation avec son projet professionnel, tout en offrant à l'institution l'occasion de présenter les exigences de la profession. Il s'agit d'un dispositif d'orientation et de découverte, et non d'une condition à l'obtention d'une place d'apprentissage.